



CHALLENGE FRANCO-SUISSE DE TRIAL 4X4

REGLEMENT 2017

1. Edition

Ce règlement fait office d'annexe au règlement rédigé par la FFSA et concernant le trial 4X4. Par conséquent le règlement FFSA doit être appliqué afin de pouvoir concourir au Challenge Franco-Suisse.

2. Organisation

Les trials, ainsi que leurs dates, peuvent être modifiés chaque année.

Le calendrier ainsi que les résultats sont consultables sur le site www.challengefrancosuisse.com, rubrique « Calendrier » et « Résultats ».

3. Condition de participation

Pour participer et être classé au Challenge :

- Être membre d'un club adhérent de l'association du Challenge Franco-Suisse.
- Avoir participé, au minimum, à tous les trials organisés durant la saison moins 3.

4. Classement

Le classement est établi ainsi :

- Les 10 premiers du classement engrangent des points suivant leur résultat dans leur catégorie :
Du 1er au 3e : 13, 11 et 9 points.
Du 4e au 10e : 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 points.
- Les meilleurs classements du nombre total de trials moins 3 comptent, celui de son club ne pouvant compter.
- Chaque pilote membre d'un club organisateur engrange 2 point bonus à chaque trial fait au-delà du nombre total de trials moins 3 (dont celui de son club).
- Le classement est établi en fonction du cumul des points attribués lors de la saison.
- Le vainqueur est celui qui a obtenu le plus de points.
- Un classement est établi pour chaque catégorie : Séries courts, Séries longs, Super-séries, Améliorés, Prototypes et Copilotes.
- Le club dont les pilotes classés auront totalisés le plus de points se verra remettre le trophée du meilleur Club.
- En cas d'ex-æquo le nombre de 1^{er}, 2^e, 3^e place, etc... lors de la saison sera pris en compte sinon, le cas échéant, ils seront départagés par la longueur du véhicule (Le plus long étant le vainqueur).